



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de campus hôpital Grand Paris Nord

Question orale n° 1265

Texte de la question

M. Éric Coquerel alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le projet de campus hôpital Grand Paris Nord, qui prévoit de fusionner les centres hospitaliers universitaires de Bichat et Beaujon. Ce projet prévoit de nombreux éléments inquiétants, notamment la fermeture de plus de 300 lits d'hospitalisation complète en médecine, en chirurgie et en obstétrique. Il lui demande de détailler sa stratégie afin de ne pas créer une situation pour l'hôpital public encore plus délétère qu'avant la crise de la covid-19.

Texte de la réponse

HÔPITAL GRAND PARIS NORD

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Coquerel, pour exposer sa question, n° 1265, relative au projet de campus hospitalier du Grand Paris Nord.

M. Éric Coquerel. Il y a un avant et un après covid-19. C'est triste, mais il aura fallu une pandémie pour que votre gouvernement commence à donner raison aux personnels soignants mobilisés, qui tirent la sonnette d'alarme depuis des années sur leurs conditions de travail et sur le manque de moyens et d'effectifs. Ils demandaient déjà une hausse des salaires et l'arrêt des fermetures de lits – oui, c'était avant le covid-19 !

On ne peut plus répéter les mêmes erreurs. Pourtant, c'est ce que vous vous apprêtez à faire car votre gouvernement – les questions précédentes l'ont montré – a décidé de maintenir les fermetures d'hôpitaux et de lits prévues avant la crise. Dans ma circonscription, en Seine-Saint-Denis, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris – AP-HP – souhaite installer un centre hospitalier universitaire – CHU –, l'hôpital Grand Paris Nord, en plein centre-ville de Saint-Ouen. Il serait issu de la fusion de deux hôpitaux, Bichat et Beaujon, voués à la fermeture.

Non seulement la logique de fermeture d'hôpitaux, après l'année que nous avons vécue, est irresponsable, mais en plus, l'hôpital Grand Paris Nord comptera quelque 300 lits de moins que les hôpitaux Bichat et Beaujon réunis. En Seine-Saint-Denis, nous manquons déjà de tout ; devons-nous être privés encore plus de l'accès à la santé ? Comment imaginer la construction d'une mégastructure hospitalière comptant 300 lits de moins dans une ville appartenant au territoire de Plaine Commune, qui a subi une surmortalité de 182 % par rapport à la moyenne nationale pendant la crise de la covid-19 ? Comment construire une mégastructure hospitalière qui détruira deux autres hôpitaux, dont l'hôpital Bichat qui a joué un rôle central entre Paris et la Seine-Saint-Denis au plus fort de la crise ? Comment construire une mégastructure de 130 000 mètres carrés en plein milieu d'un centre-ville urbain où les transports sont déjà saturés, alors qu'il est en outre prévu que le territoire connaisse une explosion démographique ?

Des collectifs réunissant riverains, élus et personnel soignant ont proposé plusieurs projets alternatifs. D'autres solutions existent : maintenir et rénover les hôpitaux Bichat et Beaujon, construire un troisième hôpital de taille

plus modeste à Saint-Ouen, par exemple sur les sites olympiques après les Jeux.

Après la question écrite que je vous ai adressée et qui est restée sans réponse, je vous demande de comprendre, monsieur le secrétaire d'État, qu'il est légitime de remettre en question un projet conçu avant la pandémie de covid-19, et d'accepter le moratoire sur l'hôpital Grand Paris Nord afin que soient sérieusement expertisés les projets alternatifs.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles*. Le projet de campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord ne date effectivement pas d'hier puisqu'il a été validé en 2006, mais il serait réducteur de le présenter comme la simple fusion des sites de Bichat et de Beaujon. Il s'agit de réorganiser l'ensemble de l'offre de soins hospitalo-universitaire du nord de la métropole. Le dimensionnement du projet prévu pour 2028 a tenu compte des perspectives démographiques franciliennes pour 2030 ainsi que des différents projets hospitaliers dans le nord de la métropole du Grand Paris, étant entendu que chacun d'entre eux aura une incidence sur la répartition des flux de patients, qui vont profondément changer dans les années à venir. Je pense notamment au Nouveau Lariboisière, à la réorganisation de l'ensemble Avicenne-Jean-Verdier, à l'évolution de l'hôpital Louis-Mourier de Colombes et à celle du centre hospitalier de Saint-Denis.

Naturellement, les perspectives peuvent encore évoluer et le projet est adapté en conséquence. En septembre, par exemple, les pouvoirs publics ont validé une augmentation de 90 lits pour le projet, soit une hausse de 12 % du niveau capacitaire prévu.

Surtout, ce projet s'appuie sur une profonde réorganisation des modes de prise en charge fondée d'une part sur le renforcement des plateaux techniques et d'autre part sur une meilleure coopération entre l'hôpital et les soins de ville – il me semble que nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'avancer en ce sens – et enfin sur l'accompagnement d'un projet de renforcement global de l'offre de santé dans ce territoire si particulier et si riche humainement où se trouve votre circonscription.

Ce renforcement est l'élément central de la stratégie sanitaire dans ce territoire. Il s'appuiera sur le développement de l'organisation partagée avec la ville et les structures voisines, sur l'accompagnement des professionnels – en exercice et futurs – souhaitant s'installer à proximité de l'établissement, et sur le développement de la télémédecine dont la crise a démontré toute la pertinence.

Vous le voyez, il s'agit donc tout à la fois d'enrichir l'offre de soins de proximité, et de diminuer la durée moyenne de séjour en renforçant les filières d'aval en lien avec les autres acteurs sanitaires et médico-sociaux. Il faut envisager ce projet dans son ensemble pour ce qu'il a d'ambitieux et de cohérent, loin de se réduire à la construction d'un hôpital unique qui résulterait de la fusion et de la fermeture de deux autres établissements. Au reste, la construction de ce nouvel hôpital est très attendue, mais s'inscrit dans une perspective globale de renforcement de l'offre de soins au bénéfice des habitants de tout le territoire.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Coquerel.

M. Éric Coquerel. Sans doute venez-vous de découvrir ce dossier, monsieur le secrétaire d'État, mais vous semblez ne pas connaître la situation. Je sais que vous examinez chaque dossier avec attention et je vous demande donc d'examiner celui-ci de même. En effet, tous les établissements que vous citez – Lariboisière, Avicenne, Colombes – ne se trouvent pas dans le territoire de Plaine Commune où, je vous le rappelle, la mortalité a été plus forte alors que la population est plus jeune. À l'hôpital Delafontaine, juste à côté, tout le service de pédiatrie a été réquisitionné pendant la crise pour ouvrir des lits afin d'accueillir des personnes mourant du covid-19. L'offre de santé est catastrophique, dans le secteur privé comme dans le secteur public ; et la population augmente.

Vous me reprochez une vision réductrice mais, dans les faits, vous fermez bel et bien Bichat et Beaujon et

proposez de créer un dispositif hospitalier dans lequel le nombre de lits sera inférieur au nombre actuel. Cela ne peut convaincre personne. Les soignants s'opposent d'ailleurs à votre projet en nombre croissant et la maire de Paris a récemment demandé sa suspension afin d'examiner les projets alternatifs : c'est tout ce que nous vous demandons.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1265

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#)

Réponse publiée le : 17 février 2021, page 1634

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2021](#)